



Affaire laissée par locataire après cloture de bail

Par **dubois20**, le **23/11/2016** à **11:00**

BONJOUR

Nous louions une chambre meublée chez habitant, disons style colocation, avec partage de notre propre cuisine à un étudiant chinois aux beaux arts parlant très mal le français depuis deux ans environ

Celui-ci fin juillet annonce la fin de ses études

son départ de FRANCE pour la CHINE, semble-t-il précipite pour le 15 août et veut clore le bail

OK

10 MINUTES avant son départ pour l'aéroport avion il me convoque pour remise des clés. Je trouve la chambre toute encombrée, non nettoyée et donc impossibilité de faire état des lieux. Je ne comprends pas très bien et ne dis rien.

Puis fin août début septembre je lui demande comment ça va par mail ? il ne dit rien sur ses affaires.

Il revient semble-t-il en FRANCE fin septembre octobre ? et ne nous dit rien non plus et ne viens pas chercher ses affaires.

Fin août j'ai commencé à reprendre possession de la chambre à nettoyer et descendre ses affaires, les stockant où je peux, car il y avait quasi une tonne d'objets hétéroclites, sac valise cartons dessins journaux cadre photos et qq matériel photo peinture pour libérer les lieux.

NOTONS aussi que de la nourriture moisie subsistait et qu'un placard de notre cuisine n'avait

pas non plus été dégagé

C'EST alors que mon épouse n'en pouvant plus de ce désordre , encombrement et ne pouvant faire le ménage a tout sorti aux encombrants

Courant novembre, il reviens chercher ses affaires , et se mets à fouiller dans tous nos placards

Je suis maintenant l'objet d'une plainte au penal qui suis son cours et n 'est pas classée , bien que mon épouse qui s 'entendait très bien avec lui, lui ait propose un dédommagement
Je vous remercie infiniment de votre attention

Par **cocotte1003**, le **23/11/2016** à **11:11**

Bonjour, avez vous reçu une lettre de préavis de départ de votre locataire, cordialement

Par **dubois20**, le **23/11/2016** à **13:30**

BONJOUR non pas de lettre , mais un mail datant du 31 juillet et indiquant son départ au 15 AOUT, et me proposant un contact pour un nouveau locataire
cordialement

Par **Lag0**, le **23/11/2016** à **13:40**

Bonjour,

Le problème est donc que votre locataire ne vous a jamais donné congé puisqu'un congé n'est valable que donné par LRAR, porté par huissier, ou remis en main propre contre décharge.

Il est donc resté locataire en titre et vous ne pouviez pas pénétrer dans sa chambre et encore moins toucher à ses affaires.

De votre côté, il va vous falloir faire valoir l'abandon de domicile du locataire, mais vous n'en avez pas respecté la procédure.